



LETTRÉ D'INFORMATION

DES ÉLU.ES CGT DES ORGANISMES SOCIAUX

N° 20

DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE :

- Conseils d'administration des 10 novembre et 8 décembre
- Session du Comité de Coordination du 22 novembre





RESTAURATION MÉRIDIENNE

Depuis le 31 août, à chaque instance du CA de la CCAS est fait un point de la concertation entre employeurs de la Branche et fédérations syndicales. Le 6 décembre lors de la CPPNI, les employeurs auraient dû donner leur scénario de sortie sur la restauration méridienne. Ce ne fût pas le cas, comme rappelé dans la motion (lien) proposé lors du CA du 8 décembre, par l'organisation syndicale CGT à l'ensemble des organisations syndicales présentes. Cette motion avait pour objectif de rappeler le rôle et la responsabilité des employeurs concernant la Restauration méridienne et son avenir, cette motion revenant également sur les débats du CA de la CCAS et à la délibération de mars 2022 qui engageait un processus d'assignation des entreprises. Les délégations ont été invitées à prendre la parole pour exprimer leur point de vue sur le contenu de cette motion.

S'en est suivi un jeu de posture qui a pour la délégation CGT largement empêché une poursuite sereine et pertinente des débats du conseil d'administration dont la mission est d'agir dans l'intérêt de l'organisme et des salariés qui le composent.

Pour l'ensemble de ces raisons, la délégation CGT a fait le choix de quitter l'instance et ne pas poursuivre sous la mascarade démagogique qui entoure le sujet socialement fort de la restauration méridienne. Les employeurs ont programmé une nouvelle CPPNI le 19 décembre au SGE des IEG.

Un bureau extraordinaire du CA de la CCAS se tiendra à la rentrée 2023 pour reprendre ces débats dans un climat que nous espérons plus serein et ce, dans l'intérêt des salariés impactés.

Pour la FNME-CGT, la lutte en cours pour préserver la Restauration Méridienne au sein des Industries Électriques et Gazières ne s'arrête pas. Elle se construit dans la convergence des luttes des Électriciens et Gaziers, pour la défense du personnel de la restauration méridienne et pour préserver les intérêts de l'organisme au regard de la dette des employeurs envers la CCAS.



ACCUEILS SOLIDARITÉS

Au total : 11 sites mobilisés, environ 1000 places d'hébergement dédiés à l'accueil et un estimatif de 81 600 nuitées réalisées (au 1er décembre 2022).

3 SITES SONT EN FONCTIONNEMENT DEPUIS PLUS DE 4 MOIS :

COLPO : Prolongation de la convention jusqu'au 31 mai 2023. Une moyenne de 80 personnes par jour accueillies.

TOURVES : Prolongation de la convention jusqu'au 31 mars 2023 (prolongation jusqu'au 30 juin 2023 à l'étude). Une moyenne de 110 personnes sur site. Fermeture du Village Vacances depuis le 18 septembre sans extension du dispositif par crainte de difficulté d'orientation des familles sur un territoire en forte tension sur le logement.

SERBONNES : Prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre (prolongation jusqu'au 31 mars 2023 à l'étude). Après un été à 30 personnes le site accueille aujourd'hui plus de 50 personnes. Il s'agit d'un site de desserrement en lien avec les fortes tensions dans le sud Est.

4 SITES ONT OUVERT (RÉOUVERT) APRÈS LA SAISON ESTIVALE :

ST CAST LE GUILDO : Convention jusqu'au 31 décembre 2022 (prolongé jusqu'au 28 février 2023). Une moyenne de 40 personnes accueillies par jour

AIMARGUES : Convention jusqu'au 31 mars 2023. Mise à disposition partielle du site pour permettre une continuité dans les activités de la CMCAS.

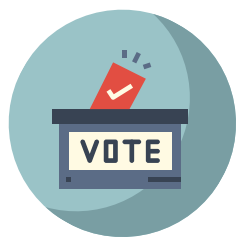
PORT NAVALO : Convention jusqu'au 31 mars 2023.

GIENS : sollicitation pour accueillir les 234 migrants de l'Océan Vikings du 10 au 25 novembre 2022. Le 10 novembre, le Président de la CCAS a informé les administrateurs de l'interpellation faite par l'Etat en direction des Activités Sociales pour une mise à disposition du Village Vacances de Giens pour

accueillir les 234 rescapés du navire de l'ONG SOS Méditerranée, « Ocean Viking ». S'il a été question pendant quelques heures de l'éventualité d'une réquisition, le Président de la CCAS a fait rapidement savoir au préfet que les Activités Sociales étaient bien évidemment disposées à mettre ce site à disposition. Cette décision était une nouvelle fois une évidence ! Pour autant, les Présidents des organismes ont tenu à dénoncer, par un communiqué (lien) adressé aux acteurs des Activités Sociales, l'instrumentalisation de ces 234 naufragés (dont 57 enfants) à des fins politiques et diplomatiques.

La FNME-CGT, ses syndicats et ses adhérents sont fiers de participer à ces accueils solidaires dans la ligne de nos valeurs humanistes, de solidarité, de justice et de dignité. Au travers de l'accueil des rescapés de l'Ocean Viking, la FNME-CGT réaffirme son soutien à l'association SOS méditerranée. Le partenariat 2023 sera renforcé, notamment au travers d'actions projetées lors de l'édition 2023 du festival d'énergies.

Il faut créer les conditions, peser sur les politiques gouvernementales, pour que, du fait des guerres, de la pauvreté, des conséquences du réchauffement climatique ou de la mondialisation financière, ces femmes, ces hommes et ces enfants n'aient plus la nécessité de quitter leurs familles et leur continent. Au regard des sommes perçues par la CCAS au titre des accueils solidaires, le président de la CCAS a proposé de réinvestir ces sommes dans la rénovation des patrimoines concernés.



ORIENTATIONS POLITIQUES

Lors du CA du 10 novembre, les orientations politiques quadriennales 2022-2025 ont été soumises au vote des délégations. Les orientations

proposées par la délégation CGT sont la déclinaison des orientations fédérales de la FNME, fruit du travail réalisé en amont des élections et soumises par sondage Harris aux bénéficiaires. Elles brossent l'ensemble du champ des activités sociales pour toutes les populations bénéficiant de nos Activités Sociales. Elles sont le socle des valeurs inébranlables, des partis pris engagés de

l'organisme et une dynamique d'activités sociales au plus près des besoins des bénéficiaires.

Solidarité, culture, inclusion, accessibilité, égalité femmes hommes, émancipation, éducation populaire, démocratie, jeunesse, vacances, projet éducatif et convention des droits des jeunes, international, patrimoine, tarification, sports, loisirs, assurances, restauration, communication, outils numériques... ce sont, au total, 28 pages de propositions d'orientations CGT qui ont été soumises au vote.

Pour la CFDT, pas d'orientations mais une déclaration sur la forme des orientations et leur volonté de mettre en place des réunions de travail pour avancer à partir d'un diagnostic partagé.

Quand on sait que ce sont les mêmes délégations d'élus qui négocient avec les employeurs l'accord des moyens bénévoles, on comprend mieux les propositions moins-disant qui émergent

Pour la CFE CGC, un recto verso avec des souhaits ou des vœux exigeant des outils de gestion déjà mis en œuvre par exemple. Mais les choses sont claires, redistribution et réponses démagogiques aux bénéficiaires. La CFE se réclame des 52,3% obtenus lors des élections de 2021 (NDLR, ils ont obtenu 20,62% des voix). Cependant, ni FO ni la CFDT ne semblent partager leur vision arithmétique du résultat des urnes !

Pour FO, 3 pages qui ressemblent à s'y méprendre à un tract syndical mais en aucun cas à des orientations politiques ! Il faut par exemple mettre en place une billetterie CCAS (qui existe maintenant depuis janvier 2013), généraliser le chèque vacances, créer un chèque activités et des chèques restaurant.

Votes : Pour CGT

Contre : CFDT, CFE-CGC, FO.

Voix prépondérante du président

Le Président de la CCAS a proposé que l'ensemble des délégations syndicales du CA se réunissent tout au long de l'année 2023 pour poursuivre un travail d'action sur des thématiques précises.

Pour la FNME-CGT, les Activités Sociales sont des organismes « vivants », qui évoluent dans un contexte de Branche des IEG mouvant et dans un contexte financier très contraint : elles doivent donc être en interrogation permanente tout en se développant en fonction des besoins et attentes des bénéficiaires. Le projet politique et les orientations qui en découlent, ambitionnent de donner un fil rouge afin de guider les organismes, élu.e.s et professionnel.le.s, vers la construction de réponses attendues ou proposées aux bénéficiaires.

Au cours de cette nouvelle mandature, nous continuerons de démontrer la pertinence de notre fonctionnement démocratique et des valeurs que nous portons, mais aussi l'importance de notre action pour répondre aux droits légitimes des salariés des IEG, avec leur appui, par leur participation et pour le plus grand nombre d'entre eux.

INVESTISSEMENTS PATRIMOINE



Dans le cadre de sa politique patrimoniale, la CCAS en lien avec les élus de proximité, gère un certain nombre de centres adultes ou jeunes, mais également des sites administratifs ou encore des terrains.

Cette gestion sur les biens propres à la CCAS entoure la gestion de l'exploitation par la CCAS ou un partenaire, les besoins d'investissements, ...

Tenant compte des besoins d'équipement la CCAS, sur ces propriétés, procède également à la mise en vente de sites non utilisés par les activités sociales ou pour lesquels une réhabilitation ne serait pas envisageable par rapport aux besoins. Le CA de la CCAS peut également procéder à des mises en vente de sites (bâti ou non bâti), estimés par étude extérieure.

Ainsi, depuis janvier 2022, trois cessions de biens immobiliers ont été finalisées :

- Site de Propières (Château de La Farge) pour un montant de 200.000€ ;
- Site de Quinéville pour un montant de 410 000€ ;
- Site du Pouldu (cession partielle), pour un montant de 132 000€.

En termes d'investissements patrimoniaux, le CA a validé en 2022 :

- des investissements urgents avant hiver à hauteur de 1 042 249€ (travaux toiture, mise en sécurité balcons, ...) ;
- des remises aux normes sécurité incendie à hauteur de 1 292 588€ ;
- des travaux sur des piscines à hauteur de 448 708€ ;
- tous types de travaux urgents (réparation volets roulants, mise en conformité assainissement, ...) à hauteur de 1 109 975€.

Pour l'exercice 2022, les investissements sur le patrimoine propre CCAS représenteront un total de 4 577 690€.

A cela s'ajoute les rénovations faites sur les différents campings exploités par EAT comme Borgo, le Lavandou, Cap Breton, ...

Cette Session du Comité de Coordination a débuté par une déclaration de la délégation CGT



LIEN VERS LA DÉCLARATION CGT

Il est important de soutenir les agents qui sont toujours en grève dans certaines entreprises de la branche pour une juste reconnaissance de leur travail, pour une revalorisation de leur salaire qui leur permette de faire face à une inflation qui réduit fortement le pouvoir d'achat.

Les électriciens et gaziers, quelle que soit leur entreprise d'appartenance, devraient tous avoir le droit à la même considération.

MOYENS BÉNÉVOLES



Cette fin d'année sera aussi marquée par la fin des négociations sur les Moyens Bénévoles avec la mise en œuvre du nouvel accord au 1er janvier 2023.

Les propositions faites par la FNME CGT afin d'avoir un nombre d'heures décent et permettant le fonctionnement des Activités Sociales, ne sont à ce jour pas prises en compte.

Les postures dogmatiques de certaines Fédérations Syndicales incitant à la baisse des moyens alloués et aux fusions de CMCAS sont inadmissibles. La mise en place du 1er accord en 2018 a contraint les CMCAS à se réorganiser et à fonctionner avec des moyens restreints.

UNE NOUVELLE BAISSÉ DE MOYENS SERAIT INACCEPTABLE !!

Sur la partie concernant les moyens immobiliers, les dispositions appliquées sur les locaux tertiaires ont un impact financier, sur les charges locatives et les charges d'exploitation, qui n'est pas négligeable.

La volonté des représentants des employeurs est d'étendre ces dispositions sur les locaux non tertiaires (locaux de SLVies, salles de sport, gymnases, etc...).

POUR LA FNME CGT C'EST NON !!

Que des états des lieux et des diagnostics soient réalisés pourquoi pas... Mais la mise en place de baux et de loyers serait au détriment des budgets dédiés aux activités des CMCAS une fois de plus. La FNME CGT a demandé la mise en place de conventions de mise à disposition pour ces locaux.



ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Le Comité de Coordination et la CCAS sont signataires, depuis plusieurs années, d'une convention de partenariat avec l'association France Alzheimer.

France Alzheimer, grâce à un barème équitable, permet l'accessibilité à ses séjours et pour toute personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Pour 2022, ce sont 11 dossiers d'inscription de bénéficiaires qui ont été envoyés. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les valeurs des Activités Sociales et de la volonté de la FNME CGT de continuer à favoriser le droit aux vacances pour tous.

La session du comité a voté unanimement la reconduction de ce partenariat avec une mise à disposition de l'institution CCAS d'Anglet pour le séjour organisé par l'association. Les bénéficiaires des AS pourront, quant à eux, avoir une remise de 100€ par bénéficiaire et par séjour, quel que soit le centre choisi.



RÉPARTITION CONTRIBUTION ARTICLE 25

Comme tous les ans le montant de la Contribution Article 25 pour l'exercice 2023 a été notifié par les entreprises au Président du Comité de Coordination. Le montant de la contribution 2023 est de 386 413 780€. La session du 22 novembre, dans le cadre de ses prérogatives, a donc réparti cette somme entre la CCAS, pour la mise en œuvre de ses missions Article 25, et les CMCAS.

Les propositions faites par les autres organisations syndicales sont issues de postures dogmatiques... In fine, une réduction importante du nombre de salariés mis à disposition des AS au vu des propositions budgétaires sur les frais de personnel.

**/!\ QUID de l'organisation actuelle et de la Proximité !
Mais c'est en lien avec ce qu'ils portent sur les Moyens bénévoles, leur volonté de faire disparaître les SLVies et de fusionner les CMCAS afin de « rationaliser ».**

Quand on porte la redistribution via des fonds divers et variés sans projet concret ou via des chèques vacances...santé...CESU... la Proximité n'a plus sa place !

Les élus CGT continue et continueront de porter le projet politique pour lequel ils ont été majoritairement élus, tout en défendant les valeurs qui sont l'essence même des Activités Sociales.

RÉSULTATS DES VOTES :

Proposition CFE Energies : Pour : CFE
Contre : CFDT et CGT
NPPV : FO

Proposition CFDT : Pour : CFDT
Contre : CGT
NPPV : FO et CFE

Proposition FO : Pour : FO
Contre : CFDT et CGT
NPPV : CFE

Proposition CGT : Pour : CGT
Contre : CFE et CFDT
NPPV : FO

C'est donc à la majorité que la proposition faite par la délégation CGT est adoptée.

Elle se décompose comme suit :

Part CCAS = 267 931 489€ ce qui représente 69 % de la contribution

Part CMCAS = 118 482 291€ ce qui représente 31 % de la contribution

Cette répartition prend en compte une hausse du Fonds d'Action Sanitaire et Social avec un passage de 16 à 18M€. Elle permet le maintien de l'aide à la cotisation CSMR à hauteur de 27M€ et un budget dédié aux activités de proximité à hauteur de 16M€.

Cette répartition permet de réaffirmer que les valeurs de solidarité, de dignité et de justice sociale sont au cœur de nos actions au quotidien et que la proximité via les SLV et les CMCAS est essentielle.

La contribution pour l'exercice 2023 est loin d'être à la hauteur de nos besoins ! C'est pourquoi la délégation CGT a proposé le vote d'une motion lors de cette session.



LIEN VERS LA MOTION 2022

Pas de surprise... Quid des salariés mis à disposition des AS, les organisations syndicales FO, CFDT et CFE n'ont pas souhaité prendre part au vote !

DGEC :

Les dispositions de l'Article 25 du statut relatives au tableau hiérarchique indiquent que le plafond des personnels mis à disposition par les entreprises est approuvé tous les 5 ans par le ministre en charge de la transition énergétique.

La dernière approbation ayant eu lieu en 2017, avec 2000 emplois mis à disposition, une rencontre a eu lieu courant septembre entre le Président du Comité de Coordination et la DGEC (Direction Générale de l'Energie et du Climat).

Pour faire suite à cette rencontre, l'ensemble des documents a été transmis pour justifier du nombre d'emplois nécessaire au bon fonctionnement des Activités Sociales.

Les fédérations syndicales ont également été invitées à faire part de leur argumentaire à la DGEC.

Lors de cette session du Comité le Président a dû interpeler les organisations syndicales à plusieurs reprises car seule la FNME CGT a fait part de son argumentaire à la DGEC ! Pas de retour de la CFDT suite aux interpellations et la CFE a refusé de transmettre son argumentaire au Président du Comité ...



**CEUX QUI VIVENT SONT
CEUX QUI LUTTENT !**

Victor Hugo

**Les élus FNME CGT vous souhaitent
de très bonnes fêtes de fin d'année
et vous donnent rendez-vous en 2023.**



**LES ACTIVITÉS SOCIALES
GÉRÉES PAR ET POUR LES BÉNÉFICIAIRES
TOUT AU LONG DE LA VIE**

